



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1983-1984

22 FEVRIER 1984

PROJET DE DECRET

RELATIF A L'INTEGRATION D'ŒUVRES D'ART
DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS (1)

—

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. CUDELL ET CONSORTS

—

(1) Voir Doc. Conseil 135 (1983-1984) - Nos 1 à 4.

ARTICLE 1^{er}

Remplacer les alinéas deux et trois par :

« Les œuvres d'art peuvent être réalisées en atelier ou sur le chantier.

Elles peuvent être réalisées au moyen de matériaux qui servent à la construction ou à l'aménagement du bâtiment. »

G. CUDELL.
A. LAGASSE.
S. JORTAY-LEMAIRE.
H. MOUTON.